

L'HIPPO'COM

Information municipale de Merville-Franceville



**Numéro Spécial
FINANCES**



EDITO DU MAIRE

Ces petits gestes si faciles...

Elus, personnels des services techniques et l'immense majorité des habitants et résidents unissent leurs efforts à longueur d'année pour que la commune reste belle et propre.

Malheureusement, quelques incivilités récurrentes ou comportements inadaptés viennent souvent mettre à mal cette volonté de préservation du cadre de vie.

En voici trois exemples :

- Les déjections canines : la négligence de propriétaires de chiens qui, l'air distrait, abandonnent sur nos trottoirs et chemins les déjections de leur compagnon à 4 pattes.
- Les panneaux publicitaires : alors que la commune refuse régulièrement des propositions d'implantation d'affichage publicitaire, on voit fleurir sur nombre de clôtures de nos jardins des panneaux annonçant la vente de biens immobiliers ou mettant en valeur les artisans qui y ont travaillé. Parfois, 4, 5, 8 panneaux cohabitent et représentent une vraie pollution visuelle.
- Les déchets : Le règlement de collecte prévoit que sacs noirs comme sacs jaunes ne puissent être déposés sur la voie publique qu'à partir de 18h la veille du jour de collecte, or il n'est pas rare d'en trouver jonchant les trottoirs, parfois éventrés après un long séjour à tout moment de la semaine. Ce dépôt hors des horaires prévus est passible d'une contravention de 135€. Plutôt que d'envisager la répression, si chacun voulait consentir un petit effort.

Parce qu'une ville belle et propre, c'est l'affaire de tous.

Dans ce numéro spécial dédié aux finances de la commune, vous découvrirez toute l'énergie déployée par l'équipe municipale et les moyens financiers accordés pour veiller à l'optimisation de nos équipements. Ne laissons pas les incivilités du quotidien ternir cette image et cette volonté forte d'un village accueillant et de toute beauté.



Olivier PAZ
Le Maire,



Les FINANCES de la commune

Par Pascal ROUZIN - Maire-Adjoint en charge des Finances



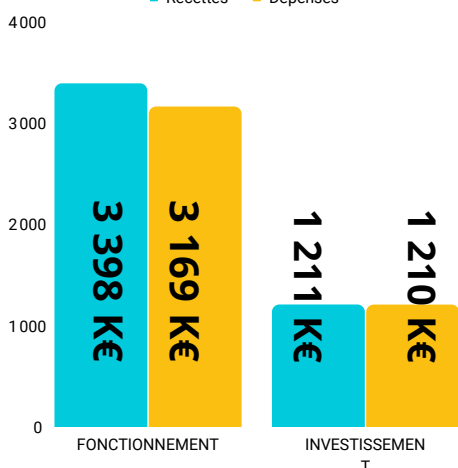
Le conseil municipal a voté le compte financier unique 2022 et le budget 2023 le 30 mars.
La situation financière, légèrement en retrait par rapport à 2021, est toujours saine.

Les principaux indicateurs:

- Avec un accroissement des dépenses de fonctionnement, la capacité d'épargne nette (243 K€) destinée à autofinancer les investissements est en baisse.
- Le montant de la dette, 1 945 K€ soit 875 € par habitant, baisse du fait qu'il n'y ait pas eu de recours à l'emprunt en 2022.
- Le niveau reste raisonnable et va encore s'améliorer en 2023.
- La capacité de désendettement est bonne : 4 ans et 7 mois pour rembourser la dette. C'est un très bon ratio.
- La fiscalité reste à un niveau peu élevé avec des taux d'imposition stables depuis 2015 et surtout inférieurs à la moyenne de la strate départementale (2 000 à 3 500 habitants).

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

■ Recettes ■ Dépenses



Le Fonctionnement : Les points importants

Les charges de personnel d'un montant de 1 744 K€ sont en augmentation par rapport à 2021 et représentent 58% des charges réelles de fonctionnement.

Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- l'embauche de 2 agents (1 à l'agence postale communale et, 1 au service animation.)
- l'augmentation des salaires de l'ensemble des fonctionnaires de 3.50% au 1er juillet 2022 liée à l'inflation.
- les avancements d'échelon et de grade pour certains agents.

L'effectif est de 38 salariés en période normale, mais il atteint 60 agents pendant la saison d'été.

Les taux d'imposition sont inchangés :

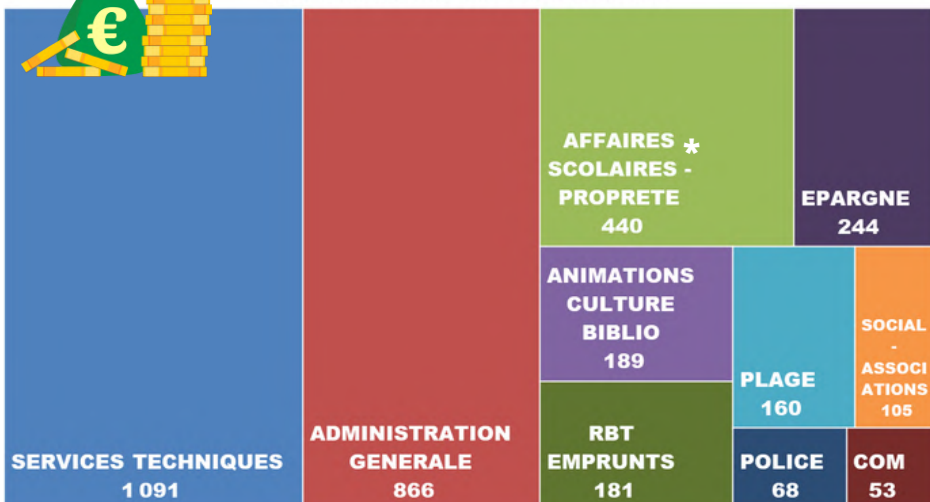


- Taxe d'habitation : 9.29 %
- Taxe Foncière Bâti : 40.25%,
- Taxe Foncière Non Bâti : 25.80 %



La dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est toujours en baisse : 415 K€. Pour information, elle était de 790 K€ en 2013.

RÉPARTITION DES DEPENSES EN K€



Pour 100€ de recettes :



les dépenses sont réparties :

Fonctionnement = 87,49€
 Autofinancement des investissements = 7,18€
 Remboursement de la dette = 5,34€

Affaires Scolaires: Garderie, Restaurant Scolaire

Propreté : Nettoyage des bâtiments publics: Gymnase, écoles, salle polyvalente, mairie...



Le produit fiscal d'un montant de 1 819 K€ augmente de 4.38 %, soit + 3.40 % pour la réévaluation des bases fiscales fixées par l'Etat et + 0.98 % pour la croissance liée aux nouvelles constructions.

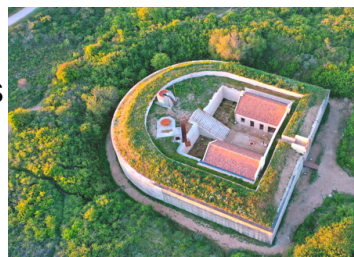


Les droits de mutation sur les transactions immobilières sont toujours à un niveau élevé (302 K€) liés à l'attractivité de notre commune et à l'augmentation importante du foncier depuis quelques années.

L'investissement : Les points importants

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Acquisition d'un bâtiment avenue de Paris destiné au coworking
- Travaux à l'école maternelle
- Espace France Services
- Travaux de voirie dont le quartier des 5 avenues
- Travaux à la Redoute
- Aménagement du pumptrack
- Matériel pour service technique



Ces dépenses ont été financées sans avoir recours à l'emprunt par les recettes suivantes :

- Les subventions d'investissement reçues du département, de la région et de l'état : 246 K€
- L'autofinancement 2022 : 740 K€

Pour aller plus loin : retrouvez le document de valorisation financières 2022

<https://merville-franceville.fr/ma-mairie/finances/>

BUDGET 2023

Le budget 2023 a été voté en équilibre en fonctionnement et en investissement **sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt.**

Le Budget de Fonctionnement : 5 390 K€.

Le montant du budget est exceptionnellement important du fait de la cession du fonds de commerce du camping municipal pour **1 500 000 €.**

Après des années d'exploitation par la commune, en 2008, la gestion du camping municipal est confiée en Délégation de Service Public à la SARL Le Point du Jour dont le gérant est M. Lemarchand, pour 14 années en contrepartie de 80 000€ de loyer annuel. Avec la période COVID, une année a été ajoutée à la convention. Ce gérant fait du Camping le Point du Jour, le point de départ d'une Succès Story Francevillaise. Aujourd'hui il gère une Holding Seasonova de 19 campings au national dont le siège social est basé à Merville-Franceville.



En 2022, le Conseil Municipal, suivant l'exemple de communes avoisinantes, juge opportun de céder le fonds de commerce du camping municipal, de garder le terrain et de le louer à l'exploitant du fonds. Après consultation et plusieurs offres, c'est l'offre du Groupe Seasonova qui est choisie, à la fois pour son caractère financier : 1 500 000 € de vente du fonds de commerce, et un loyer annuel de 100 000 €, mais également pour les valeurs prônées par l'exploitant : une expérience vacances nature, à taille humaine, familiale, conviviale et abordable. Slowlife.

La commune reste propriétaire du terrain assiette du camping.

La vente du fonds de commerce du camping "Le Point du Jour" va permettre de financer des investissements lourds sans avoir recours à l'emprunt et sans augmenter les taux d'imposition.

Rigueur dans la gestion : Le budget a du prendre en compte les augmentations conjoncturelles.



Les dépenses d'énergie sont en forte augmentation : + 64 K€ par rapport à 2022 et ce malgré l'extinction de l'éclairage public entre 22h et 6h du matin. (portée à 23h30 en période estivale).

A noter l'augmentation des tarifs de l'électricité pour les bâtiments publics (+25 %), du gaz pour le chauffage des écoles et du gymnase (+125%) et de l'éclairage public (+125%).

La masse salariale est en augmentation par rapport à 2022 :
Prévision sur 39 salariés à l'année

- Création d'un poste d'agent administratif en charge des titres d'identité (passeport et carte nationale d'identité)
- Embauche de 22 saisonniers pour la surveillance de la plage, la police, l'animation et les services techniques.
- Augmentation du point d'indice de la fonction publique au 1er juillet liée à l'inflation.
- Mise en place des tickets restaurant à compter d'avril pour rendre plus attractive la commune pour les agents.



Les subventions versées :

CCAS : 30 000€ (aide aux personnes les plus vulnérables, avec augmentation des demandes des aides chauffage et aides diverses.)

Associations : 42 000 € en accompagnement du monde associatif.



Le Budget investissement : 2 807 K€

Les principales dépenses seront :

- Remboursement d'emprunts : 370 K€
- Travaux de réhabilitation de la base nautique : 1 000 K€ (Focus page suivante)
- Agrandissement des ateliers municipaux : 166 K€
- Etudes et travaux autres bâtiments (écoles, locaux administratifs, postes de secours, logements locatifs, et cabinet paramédical) : 295 K€
- Sécurité (vidéo-protection, sécurité routière, piste cyclable) : 95 K€
- Matériel de transport, matériel et mobilier : 188 K€
- Investissements 2022 réglés en 2023 (Espace France Services, école, matériel) 160 K€
- Provision pour futurs travaux : 380 K€



Achat de véhicules



Travaux pour une offre de cabinet paramédical



Etudes amélioration énergétique des bâtiments municipaux

5 ans d'investissement - 2018-2022

Sur ces 5 dernières années, le montant des investissements est de 7 463 K€.

Des belles réalisations ont vu le jour pour l'amélioration du cadre de vie de notre commune comme : les travaux du coeur de ville (Réhabilitation du centre-ville avec la piétonisation de l'avenue Houdart, l'aménagement de la place de la plage, la construction de la halle), les travaux d'enfouissement et de rénovation des voiries "dits des 5 avenues", la rénovation de la Redoute (qui sera prochainement visitable), des travaux d'amélioration des bâtiments publics comme la réfection des classes de nos écoles, la création d'un équipement de loisirs : le pumptrack...

Ces réalisations sont financées grâce à l'autofinancement, aux subventions et aux emprunts.

| ANNEES | DEPENSES en € | RECETTES en € | | | |
|--------|-----------------|-----------------|-------------|-----------|----------------|
| | INVESTISSEMENTS | AUTOFINANCEMENT | SUBVENTIONS | EMPRUNTS | TOTAL RECETTES |
| 2018 | 745 823 | 582 436 | 163 387 | - | 745 823 |
| 2019 | 1 446 635 | 1 069 317 | 127 318 | 250 000 | 1 446 635 |
| 2020 | 2 281 224 | 552 776 | 393 448 | 1 335 000 | 2 281 224 |
| 2021 | 2 002 328 | 783 336 | 718 992 | 500 000 | 2 002 328 |
| 2022 | 987 413 | 740 731 | 246 682 | - | 987 413 |
| TOTAL | 7 463 423 | 3 728 596 | 1 649 827 | 2 085 000 | 7 463 423 |
| | 100% | 50% | 22% | 28% | 100% |

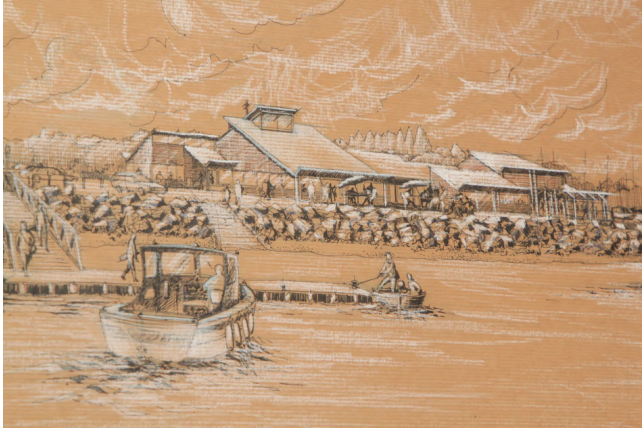
Evolution de la dette et de l'épargne brute sur la période 2018-2022

- La commune a emprunté 2 085 K€ sur la période, générant une augmentation importante de l'encours de la dette.
- La dette se rembourse avec une partie de l'épargne brute dégagée du fonctionnement.
- La capacité de désendettement calculée en nombre d'années est le rapport entre le montant de la dette et celui de l'épargne brute. Une durée inférieure à 5 ans est un bon ratio.

| | ENCOURS DETTE | EPARGNE BRUTE | CAPACITE DE DESENDETTEMENT |
|------|---------------|---------------|----------------------------|
| 2018 | 442 560 | 704 426 | 8 MOIS |
| 2019 | 555 332 | 590 999 | 11 MOIS |
| 2020 | 1 787 942 | 533 780 | 3 ANSET 4 MOIS |
| 2021 | 2 127 289 | 512 045 | 4 ANSET 2 MOIS |
| 2022 | 1 945 931 | 425 147 | 4 ANSET 7 MOIS |



Les travaux de la base nautique



En 1992, le jeune architecte Benoît Melon dessine le projet de la Base Nautique qui sera choisi pour son insertion dans le paysage.

30 ans plus tard, le Cabinet Boidot s'inscrit dans la continuité pour redonner au bâtiment un souffle de nouveauté.

Extension de l'abri pour le club de voile, luminosité avec des ouvertures sur la vue de ce paysage unique. Matériaux clairs, bois, béton ciré.

Chaque usager de la base a désormais son espace bien délimité. Un confort pour les usagers qu'ils soient plaisanciers à voile ou à moteur, clients du restaurant, ou stagiaires pratiquant le kayak...

Quelques mois de travaux, des dizaines d'entreprises et quelques centaines de milliers d'euros auront permis de donner une nouvelle fraîcheur à notre Base Nautique.

Avant



En travaux



Terminé



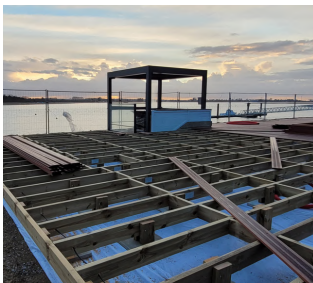
Avant



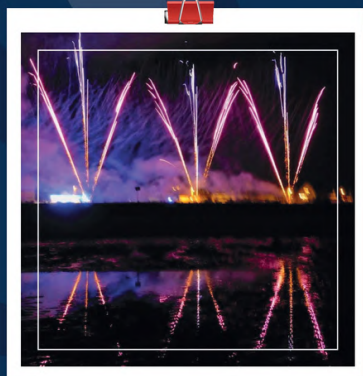
En travaux



Terminé



Un très gros travail de nos agents des services techniques, un très bon restaurateur... Et la plus belle Terrasse de France s'est nichée sur notre petit coin de paradis.



BIENVENUE
C'EST **L'ÉTÉ**

Merville-Franceville

12 ^{août} Feu d'Artifice

22H30 - TIRÉ DE LA PLAGE

Restons en lien sur les Réseaux !

Nous sommes déjà plus de 5000 !

Rejoignez-nous !



Mairie de
Merville-Franceville



Pour recevoir toutes les infos essentielles
directement sur votre téléphone portable,
abonnez-vous à l'application gratuite Citykomi !

www.merville-franceville.fr

MervilleFrPlage



Cui-Cui...pour s'envoler
vers le Buzz !

Partageons nos photos !



[mervillefrancevilleplage](https://www.instagram.com/mervillefrancevilleplage)

Partageons nos idées
pour la commune



[https://merville-
franceville.cofonder.fr](https://merville-franceville.cofonder.fr)

Mairie de Merville-Franceville- 4 av Alexandre de Lavergne - 14810 Merville-Franceville
accueil@merville-franceville.fr // Téléphone : 02 31 24 21 83

MERVILLE
Franceville
PLAGE